

Fonds des médias du Canada

Groupe de travail

Date : Le 29 août 2012

Objet : Enveloppes de rendement

Présentateurs : S. Collins et S. Cardin

Introduction

Le Programme des enveloppes de rendement (ER) constitue un mécanisme de financement primordial du FMC. Comme il le fait chaque année, le FMC passe le système des ER en revue pour déterminer s'il doit y apporter des modifications afin de veiller à ce qu'il corresponde toujours au mandat du FMC. (L'orientation en matière de politiques et les principes directeurs du FMC sont présentés dans l'annexe A.)

I. Revue du système des enveloppes de rendement

À la séance du groupe de travail sur les ER tenue le 25 août 2011, le FMC a fait part de sa liste d'« intentions », présentées dans ses plans d'action potentiels pour 2012-2013. Les quatre points figurant dans la liste ont été mis en œuvre. Quelques autres points ont également été implantés pour résoudre certaines questions soulevées par les intervenants de l'industrie, conformément aux objectifs stratégiques du Fonds.

Parmi les changements apportés au système des ER en 2012-2013, mentionnons :

- Succès auprès de l'auditoire
 - Élimination des FCT-recevables; seuls les projets financés par le FMC sont désormais admissibles au crédit pour le nombre total d'heures d'écoute (NHE).
 - Application du facteur « émission originale en première diffusion » aux quatre genres soutenus par le FMC.
- La pondération du facteur « investissement en médias numériques » est passée de 5 à 10 %, et la pondération du facteur « droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil » a été réduite d'autant, ce qui a entraîné la disparition de ce dernier facteur du calcul des ER de langue anglaise.
- Les télédiffuseurs indépendants ou les groupes d'entreprises de télédiffusion ayant reçu une enveloppe combinée pour les deux langues inférieure à deux millions de dollars ont bénéficié d'une entière flexibilité relativement aux dépenses par genre ainsi que d'une exemption du plafond des documentaires 2EF et du plafond des productions internes et affiliées des télédiffuseurs.
- Les télédiffuseurs indépendants ou les groupes d'entreprises de télédiffusion admissibles ayant reçu une enveloppe combinée pour les deux langues inférieure à 50 000 \$ ont reçu une enveloppe minimale du même montant afin qu'ils puissent contribuer de façon significative à des projets.
- Tous les nouveaux participants, c'est-à-dire un seul télédiffuseur ou un groupe d'entreprises regroupant plusieurs télédiffuseurs n'ayant pas reçu d'allocation d'enveloppe de langue française ou de langue anglaise au cours de l'exercice, recevront une enveloppe minimale de 50 000 \$ pour leur permettre de contribuer de façon significative à des projets.
- L'obligation d'engagement en matière de contenu numérique minimal riche et élaboré est passée de 50 à 60 % de l'enveloppe de rendement des télédiffuseurs.

- Les télédiffuseurs ne recevront plus de crédit applicable à leur obligation d'engagement en matière de contenu numérique minimal riche et élaboré pour ce qui est du contenu préexistant qui n'a pas été suffisamment modifié.
- Les droits de diffusion et les contributions du FMC applicables aux projets de la Mesure incitative pour les médias numériques convergents (MIMNC) seront inclus dans le facteur de rendement de l'investissement en médias numériques dès le calcul des enveloppes 2013-2014.

Les éléments suivants font l'objet de discussions en vue des ER 2013-2014 :

1. Croissance de l'importance du succès auprès de l'auditoire par l'élimination du facteur « droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil » dans le calcul des ER de langue française.
2. Diminution de l'importance du rendement historique dans les deux langues.
3. Étude de la possibilité de rendre les acquisitions inadmissibles aux fins du calcul du succès auprès de l'auditoire — nombre total d'heures d'écoute.
4. Distinction des documentaires uniques des séries pour les besoins du calcul des ER de langue anglaise.
5. Intégration de la mesure du rendement en MN au facteur du succès auprès de l'auditoire.

Le FMC s'est engagé à surveiller les changements apportés au cours de la première année de son programme : le plafond de 15 % des productions internes et affiliées des télédiffuseurs ainsi que la marge de manœuvre à 50 %. Les résultats du suivi figurent dans l'annexe B.

Le tableau suivant illustre les facteurs de rendement des ER utilisés en 2012-2013 et leur pondération; les facteurs et les pondérations utilisés avant l'exercice 2012-2013 sont inclus dans l'annexe C.

Facteurs d'allocation des ER 2012-2013

Tous les genres	Enveloppes de langue anglaise (pondération, en %)	Enveloppes de langue française (pondération, en %)
Succès auprès de l'auditoire – nombre total d'heures d'écoute	40	35
Succès auprès de l'auditoire – émission originale en première diffusion	15	15
Rendement historique	15	25
Droits de diffusion régionaux	20	10
Droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil	0	5
Investissement dans les médias numériques	10	10
Total	100	100

Les observations tirées des nombreux exercices de modélisation contenues dans le présent document doivent être utilisées avec prudence¹.

¹ Tous les facteurs de rendement des ER font partie d'un système dynamique. Ainsi, tout changement apporté à un facteur donné aura probablement une incidence sur d'autres facteurs de rendement et sur le choix des facteurs sur lesquels les télédiffuseurs feront reposer leurs décisions concernant leurs licences et leur programmation.

De plus, chaque facteur donne lieu à un accès à différents niveaux par différents types de télédiffuseurs : par exemple, certains facteurs peuvent actuellement être plus favorables aux grands groupes de télédiffuseurs tandis que d'autres peuvent bénéficier davantage à des télédiffuseurs indépendants ou éducationnels, etc. À mesure que des modifications sont proposées, le FMC juge qu'il est important de s'assurer que les changements apportés ne profitent ou ne nuisent pas tous disproportionnellement à une catégorie donnée de télédiffuseurs puisque cette situation nuirait à la viabilité générale du secteur.

Comme l'exercice 2012-2013 est en cours, le FMC a fait preuve de prudence dans l'utilisation des données des années antérieures à des fins de simulation et de modélisation. Dans la mesure du possible, il a tenté de modéliser les répercussions des modifications proposées. Cependant, un changement apporté à un élément du système d'ER aura des incidences sur le calcul des enveloppes des années suivantes; par conséquent, il est souvent impossible d'évaluer les effets sur plusieurs années. Pour la modélisation, on utilise souvent des données de la dernière ronde de calculs. Si un nouveau facteur est introduit ou si les pondérations de deux facteurs sont permutées, touchant plusieurs variables, il est possible que l'interprétation des résultats observés ne soit pas comparable avec l'année suivante. En outre, les variations entre la réalité et le modèle ne représentent pas

1. Élimination du facteur « droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil » dans le calcul des ER de langue française

Les droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil récompensent les télédiffuseurs qui sont prêts à assumer un « risque additionnel » dans le cadre d'un projet en accordant des droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil. Cependant, les droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil ne constituent pas en soi une mesure de succès. Mis à part le potentiel de « réduire le recours aux subventions », ce facteur ne semble satisfaire à aucun des objectifs ou principes directeurs du FMC. Il a été éliminé de l'allocation des ER de langue anglaise 2012-2013, et sa pondération a été affectée au facteur « investissement dans les médias numériques », conformément à l'orientation en matière de politiques visant l'augmentation de la production de projets convergents.

Pour les besoins des ER de langue française 2012-2013, la pondération du facteur « investissement dans les médias numériques » est passée de 5 à 10 %, et la pondération du facteur « droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil » a été réduite d'autant. Le FMC propose d'éliminer le facteur « droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil » de l'allocation des ER de langue française 2013-2014, et d'affecter sa pondération (5 %) au facteur « succès auprès de l'auditoire — nombre total d'heures d'écoute » (SA-NHE), afin d'harmoniser la pondération de ce facteur avec celle des ER de langue anglaise et de respecter l'orientation en matière de politiques sur la récompense du succès.

La simulation des répercussions du retrait du facteur « droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil » pour l'allocation des ER de langue française 2012-2013 donne à penser que, parmi les 10 groupes de télédiffuseurs, l'effet le plus favorable s'établirait à un peu plus de 800 000 \$ (5 %) pour un groupe, suivi d'environ 100 000 \$ (6 %) pour deux autres groupes, alors que l'effet le plus négatif s'établirait à 900 000 \$ (-3 %) pour un groupe, suivi de 100 000 \$ (-7 %) pour un autre groupe (annexe D).

Le FMC propose d'éliminer le facteur « droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil » et d'affecter sa pondération (5 %) au facteur SA-NHE pour l'allocation des ER de langue française en 2013-2014.

2. Effet du rendement historique dans le calcul des ER

Le rendement historique reflète l'utilisation des fonds déclenchés par les exigences-seuil en matière de droits de diffusion à des projets plutôt que les enveloppes allouées. Le crédit pour ce facteur est comptabilisé sur une période de trois années. Initialement, le facteur du rendement historique devait servir principalement de stabilisateur pour éviter une forte variance des allocations. Cette mesure reposait sur les crédits de trois années consécutives pour éliminer la volatilité pouvant résulter de possibles variations annuelles causées par les autres facteurs. À cet égard, le rendement historique pouvait satisfaire à l'orientation en matière de politiques visant à ne pas perturber indûment le système, alors que la baisse de sa pondération satisfierait aux orientations : gestion avisée du changement et ajustement continu.

Pour refléter le mandat et l'orientation stratégique du FMC, deux nouveaux facteurs de rendement des ER ont été lancés en 2011-2012, soit « succès auprès de l'auditoire — émission originale en première diffusion » (SA-EOPD) et « investissement dans les médias numériques »². Le nouvel accent mis sur le succès auprès de l'auditoire et sur les médias numériques, qui constituent le premier objectif stratégique du FMC, a permis de réduire la pondération du rendement historique, instauré pour l'allocation des ER 2011-2012. Dans les ER de langue anglaise, la pondération de ce facteur est passée de 30 à 15 %, et, dans celles de langue française, elle est passée de 45 à 25 %.

Aucune donnée probante n'indique que la réduction de la pondération du facteur « rendement historique » dans l'allocation des ER 2011-2012 et 2012-2013 ait entraîné une perturbation indue ou ait déstabilisé le système. Ainsi, et conformément aux principes de gestion avisée du changement et d'ajustement continu, le FMC analyse la mesure dans laquelle le rendement historique est toujours efficace comme stabilisateur.

Puisque tous les télédiffuseurs reçoivent des crédits pour le facteur « rendement historique », à l'exception des nouveaux participants qui ont obtenu une ER grâce aux facteurs SA-NHE, droits de diffusion régionaux ou investissements dans les

nécessairement les variations ayant lieu au cours de l'année. Il peut s'agir de fluctuations uniques qui entraînent simplement un nouvel équilibre entre les télédiffuseurs.

² Le facteur SA-EOPD a été lancé pour satisfaire à la directive d'appuyer davantage d'émissions télévisées originales en première diffusion et aux heures de grande écoute. De son côté, le facteur « investissement dans les MN » vise à fournir un incitatif aux télédiffuseurs pour appuyer les composantes médias numériques « riches et élaborées » (selon la définition figurant dans les principes directeurs) de manière à bonifier leur offre télévisuelle, conformément à la directive d'augmenter la production de projets convergents. Ce facteur provisoire sera remplacé par une mesure ou un ensemble de mesures du rendement en MN pour en évaluer le succès auprès de l'auditoire.

MN, le FMC a évalué les incidences de la réduction de la pondération de ce facteur dans les ER de langue française, pour la faire passer de 25 à 15 %, pour qu'elle corresponde à la pondération du facteur pour l'allocation des ER de langue anglaise. On a également simulé les résultats des allocations d'ER 2012-2013 en cas d'élimination du facteur « rendement historique », la pondération correspondante étant affectée au SA-NHE.

Si la pondération de 15 % attribuée au rendement historique était affectée au SA-NHE, pour les ER de langue anglaise, l'effet le plus favorable serait de 1,9 million de dollars (7 %), suivi de 1,1 million (4 %), puis de 0,5 million (10 %) et enfin de 0,4 million (2 %). L'effet négatif le plus élevé serait de plus de 2 millions (-3 %), suivi de 1 million (-16 %), de 0,6 million (-7 %) et de 0,2 million (-21 %).

Si la pondération de ce facteur dans les ER de langue française passait de 25 à 15 % en 2012-2013, l'effet le plus favorable serait de 1,9 million de dollars (11 %) pour un groupe d'entreprises, suivi de 0,2 million (9 %) pour un autre groupe. Davantage de groupes de télédiffuseurs seraient désavantagés, l'effet négatif le plus important étant de 1,3 million (-3 %) pour un groupe, puis de 0,4 million (-9 %) pour un deuxième, de 0,2 million (-3 %) pour un troisième, de 0,2 million (-22 %) pour un quatrième et de 0,1 million (-10 %) pour un cinquième. Si la pondération de 15 % attribuée au rendement historique était affectée au SA-NHE en 2012-2013, l'effet le plus favorable serait de 2,7 millions de dollars (16 %) pour un groupe d'entreprises, suivi de 0,2 million (1 %) pour un autre groupe. L'effet négatif le plus élevé serait de 0,9 million (-2 %), suivi de 0,8 million (-19 %), de 0,6 million (-7 %), de 0,4 million (-46 %) et de 0,3 million (-17 %) (annexe E).

Le FMC souhaite obtenir les commentaires des intervenants au sujet du facteur de rendement historique.

3. Acquisitions incluses dans le calcul du succès auprès de l'auditoire — nombre total d'heures d'écoute

La question concernant l'inclusion des acquisitions dans le calcul du succès auprès de l'auditoire — nombre total d'heures d'écoute (SA-NHE) — a été soulevée. Voici un bref aperçu des catégories du SA-NHE et du SA-EOPD :

Succès auprès de l'auditoire (NHE) : Dès le début, récompenser le succès remporté par des émissions financées a été un objectif clé. Bien que diverses permutations concernant de « grands succès » et des primes aient été considérées, il a été, au bout du compte, établi que le crédit devait être calculé en fonction du nombre total d'heures d'écoute (NHE) des émissions financées. La formule NHE vise à équilibrer les différences d'auditoire cumulé et de modèle d'affaires existant entre les différents types de télédiffuseurs. Autrement dit, on cherche à atteindre un équilibre entre le plus grand nombre de téléspectateurs d'un télédiffuseur généraliste par rapport à celui d'un télédiffuseur spécialisé ayant moins d'auditoire cumulé, mais un cycle de reprises plus fréquentes.

Succès auprès de l'auditoire (EOPD) : Ce facteur a été intégré au calcul du succès auprès de l'auditoire pour satisfaire à la directive d'appuyer davantage des émissions télévisées originales en première diffusion et aux heures de grande écoute.

La notion d'« émission originale en première diffusion » se définit comme suit :

- a. Pour les réseaux généralistes : la première diffusion d'une émission (ou série d'épisodes constitutifs de l'émission) par un télédiffuseur admissible.
- b. Pour les réseaux indépendants, spécialisés et payants : les trois diffusions d'une émission (ou séries d'épisodes constitutifs de l'émission) par un télédiffuseur admissible, dans une période de sept jours en commençant à la première date de la première diffusion originale; une mise en ondes seulement pourra être faite en dehors des heures de grande écoute.

Pour ce facteur, un télédiffuseur doit participer à la structure financière initiale pour se voir accorder un crédit pour un projet donné, ce qui permet aux télédiffuseurs de deuxième ou de troisième fenêtre qui acquièrent les droits de diffusion sur le projet de participer à ce facteur, mais exclut les acquisitions. Le crédit est calculé en fonction du NHE des mises en ondes de l'EOPD.

Puisque la création de contenu constitue l'une des grandes priorités figurant dans la liste d'objectifs stratégiques du FMC, un certain nombre de changements ont été apportés au calcul du facteur du succès auprès de l'auditoire. Ils sont entrés en vigueur pour l'allocation des ER 2011-2012³.

³ Pour le facteur de succès auprès de l'auditoire aux fins de l'allocation des ER 2011-2012, la période d'admissibilité des émissions financées par le FMC a été réduite, pour la porter de sept à cinq ans. Les projets FCT-recevables en sont à leur dernière année, leur période d'admissibilité ayant été ramenée de cinq à trois ans. En outre, pour la dernière année d'inclusion des projets FCT-recevables, le nombre maximal de titres est passé de dix à trois. Le facteur EOPD a été ajouté; il n'était applicable qu'aux dramatiques et aux émissions VAS.

Le facteur SA-NHE comprend les émissions déclenchées par un ou plusieurs télédiffuseurs ayant participé à la structure initiale de financement et des acquisitions. De son côté, le SA-EOPD récompense exclusivement les émissions diffusées par des télédiffuseurs qui ont contribué au financement initial du projet. Le nombre de téléspectateurs d'une EOPD permet d'obtenir des crédits dans deux facteurs : d'abord, le bassin du SA-NHE (dont la pondération est de 40 % pour les ER de langue anglaise et de 35 % pour les ER de langue française), un facteur attirant beaucoup de participants, puis le bassin des EOPD, plus exclusif (dont la pondération est de 15 % dans les deux marchés linguistiques).

Le NHE obtenu à la suite d'acquisitions ne représentait qu'une fraction du bassin de SA-NHE pour l'allocation des ER 2012-2013 (annexe F.1)

Allocation des ER de langue anglaise 2012-2013	% d'acquisitions dans le bassin du SA-NHE
Dramatiques	11,5
Documentaires	16,8
Enfants et jeunes	4,6
VAS	7,9
Total	10,1

Allocation des ER de langue française 2012-2013	% d'acquisitions dans le bassin du SA-NHE
Dramatiques	10,7
Documentaires (épisodes uniques)	16,6
Documentaires (séries)	6,8
Enfants et jeunes	10,4
VAS	10,0
Total	10,1

Parmi les 53 télédiffuseurs de langue anglaise participant au facteur SA-NHE, seuls 15 (28 %) n'avaient pas inclus d'acquisitions dans leur demande. Parmi les 23 télédiffuseurs de langue française participant au SA-NHE, sept (30 %) n'avaient pas inclus d'acquisitions dans leur demande. Les petits groupes de télédiffuseurs⁴ obtiennent une part marginale du bassin de SA-NHE; ils représentaient 1,4 % du bassin dans le marché anglophone et 4,7 % dans le marché francophone. Les acquisitions⁵ représentaient le dixième du SA-NHE des ER de langues française et anglaise, même si les petits groupes de télédiffuseurs représentaient 2,7 % des acquisitions dans les ER de langue anglaise et 5,4 % dans les ER de langue française. De plus, 20 % du SA-NHE des petits groupes de télédiffuseurs de langue anglaise ont été produits à la suite d'acquisitions; dans le marché francophone, les acquisitions représentent 12 % de leur SA-NHE.

ER 2012-2013	% du SA-NHE	% d'acquisitions	% d'acquisitions dans le bassin du SA-NHE
Petits télédiffuseurs – langue anglaise	1,4	2,7	20,0
Petits télédiffuseurs – langue française	4,7	5,4	11,7

Les acquisitions permettent aux petits groupes de télédiffuseurs et aux nouveaux participants de prendre part au processus d'allocations d'ER grâce au facteur SA-NHE alors que la fenêtre de cinq ans encourage les investissements dans du nouveau contenu et la participation au SA-EOPD.

La simulation du calcul du SA-NHE 2012-2013 en excluant les acquisitions laisse croire à un niveau élevé de volatilité pour deux groupes d'entreprises de langue anglaise. L'un d'entre eux connaît un effet positif, soit une augmentation de 1,8 million de dollars (3 %) alors que l'autre connaît un effet négatif, soit une diminution de 2,2 millions (-7 %). Chez les autres groupes d'entreprises de langue anglaise, les effets positifs et négatifs sont plus modérés, allant de 0,5 million (2 %) à 0,1 million (5 %).

Chez les télédiffuseurs de langue française, un groupe montre un effet positif de 0,7 million de dollars (2 %), suivi d'un autre groupe, avec 0,6 million (4 %). Un troisième groupe montre un effet favorable de 0,2 million (3 %) et, enfin, un

⁴ Renvoie aux groupes d'entreprises dont l'allocation d'ER en 2012-2013 dans les deux langues s'établissait à moins de deux millions de dollars.

⁵ Même s'il fait partie du même groupe d'entreprises, le SA-NHE découlant d'émissions financées par le FMC ayant été diffusées par des télédiffuseurs n'ayant pas participé à la structure financière initiale est considéré comme une acquisition aux fins de la présente analyse.

quatrième groupe montre un effet favorable de 0,1 million (6 %). L'effet négatif le plus important est une baisse de 1,5 million (-9 %), suivi d'une diminution de 0,2 million (-9 %) (annexe F.2).

Le FMC propose de conserver la méthode actuelle de calcul du facteur de SA-NHE, qui comprend les acquisitions.

4. Distinction des documentaires uniques des séries pour les besoins du calcul des ER de langue anglaise

Actuellement, pour le calcul des ER des documentaires de langue anglaise, tous les documentaires de langue anglaise sont en concurrence les uns avec les autres pour l'obtention de crédits. De plus, il y a le Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise, qui ne fait pas partie du système d'ER. Aux fins du calcul des enveloppes de langue française, toutefois, les documentaires uniques et les séries documentaires sont séparés; ainsi, il y a concurrence entre produits similaires. Cette distinction pourrait être pertinente pour les besoins du succès auprès de l'auditoire, car les heures d'écoute d'un projet unique sont en concurrence avec celles d'une série comptant plusieurs épisodes et davantage d'heures de programmation, ce qui a un effet sur le crédit du nombre total d'heures d'écoute. Au final, les fonds obtenus sont combinés et le télédiffuseur reçoit une allocation pour les documentaires. Malgré la méthode de calcul, qui fait la distinction entre les épisodes uniques et les séries, le télédiffuseur n'est pas tenu de dépenser son ER pour les documentaires dans la même proportion que l'allocation reçue. Le FMC examine la possibilité de diviser de la même façon les documentaires de langue anglaise aux fins du calcul.

À l'aide de la moyenne sur cinq ans (de 2006-2007 à 2010-2011) des engagements du FMC envers les documentaires uniques et les séries documentaires de langues anglaise, une proportion de 44:56 a été établie pour orienter la division du budget des documentaires de langue anglaise en vue de l'exercice de simulation. Les résultats indiquent les effets suivants sur l'allocation des ER totale par groupe d'entreprises :

Parmi les 17 groupes d'entreprises de langue anglaise, l'effet positif le plus important serait de 1,4 million (2 %), suivi d'un effet de 200 000 \$ (13 %), deux groupes gagnant environ 100 000 \$ chacun, soit 15 % et 12 %, respectivement. L'effet négatif le plus important atteindrait un peu moins de 1,2 million (4 %) pour un groupe, suivi de quatre autres groupes qui connaîtraient des diminutions allant d'un peu plus de 300 000 \$ à 100 000 \$ (environ 3 %), le quatrième groupe connaissant un effet négatif de 13 % (annexe G).

Le FMC cherche à obtenir les commentaires des intervenants en vue de déterminer s'il :

- distinguera les documentaires uniques et les séries documentaires de langue anglaise selon un ratio d'allocation budgétaire de 44:56;
- surveillera la proportion de documentaires uniques et de séries documentaires pour le reste de 2012-2013 et réexaminera la situation en vue de l'allocation des ER 2014-2015.

5. Intégration de la mesure du rendement en MN et de la VSD au facteur de succès auprès de l'auditoire

Depuis son lancement en 2010-2011 et en raison de son mandat visant la convergence, le FMC a comme priorité d'intégrer les mesures de rendement en médias numériques ainsi que l'auditoire de la VSD au facteur de succès auprès de l'auditoire de l'allocation des ER. Contrairement à la mesure du rendement en télévision, pour laquelle l'industrie compte sur une source de données fiables offerte par BBM Canada, l'univers des médias numériques est vaste et comporte une pléthore de paramètres et de mesures du rendement pour toutes les plateformes et tous les appareils.

En mai 2012, le FMC a lancé le Cadre de mesure du rendement en médias numériques. Il a également choisi un partenaire en vue de la mesure ainsi qu'une interface de mesure en médias numériques pour mettre en place une procédure de marquage et ainsi déterminer le rendement en médias numériques. La mise en œuvre sera déployée au début de l'automne 2012. Le FMC examinera les données saisies au cours de 2013-2014 pour établir les paramètres clés en vue du calcul du succès auprès de l'auditoire en MN à temps pour l'allocation des ER 2014-2015.

Au cours des deux dernières années, le FMC a exploré des occasions d'examiner les statistiques de VSD par Rentrak (annexe H). Malheureusement, Rentrak n'a pas été en mesure d'obtenir les autorisations de ses partenaires pour communiquer les données de visionnement au FMC. En juillet 2012, BBM Canada a publié un communiqué de presse dans lequel il présentait une feuille de route en vue de la saisie des données de visionnement sur des plateformes linéaires et non linéaires ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet. BBM vise à commencer à faire état de ce type de comportement de visionnement dès l'automne 2014. Le FMC continuera de suivre l'évolution de la situation et de déployer des efforts en vue d'intégrer ces auditoires aux calculs des ER le plus rapidement possible.

ANNEXE A

Orientation en matière de politiques et principes directeurs du FMC

La réforme ayant donné lieu à la création du FMC reposait sur les quatre principes clés suivants :

- assurer une saine gouvernance et une reddition de comptes efficace;
- récompenser le succès et encourager l'innovation;
- investir en fonction de ce que veulent les Canadiens et les Canadiennes;
- équilibrer les règles du jeu.

De plus, une clarification de la politique se déclinait comme suit :

- dans le volet convergent, les projets devront être offerts sur au moins deux plateformes, dont la télévision;
- dans le cadre du système d'enveloppes de rendement des télédiffuseurs utilisé pour le volet convergent, tous les télédiffuseurs, y compris CBC et Radio-Canada, concurrenceront les autres télédiffuseurs selon les mêmes règles;
- on appuiera davantage des émissions télévisées originales en première diffusion et aux heures de grande écoute, et on définira les heures de grande écoute pour chaque genre;
- on appuiera la production dans toutes les régions du Canada;
- on exigera un engagement à assurer la mise en marché et la promotion;
- on favorisera les émissions produites en haute définition;
- on élargira l'admissibilité au financement des projets des productions affiliées, et les productions internes des télédiffuseurs seront désormais admissibles (ce changement se fera progressivement au fil du temps);
- on soutiendra des émissions produites dans d'autres langues lorsque la demande et le budget de financement le justifient.

Les principes directeurs régissant l'entente de contribution entre le FMC et le ministère du Patrimoine canadien (« le Ministère ») s'établissaient comme suit :

- Durabilité : Le Programme du FMC ne créera pas de nouvelles dépendances et, dans la mesure du possible, cherchera à diminuer le recours à des subventions au fil du temps;
- Le Programme du FMC comme catalyseur : Le Programme du FMC se fiera aux forces du marché dans la mesure du possible;
- Innovation : Le Programme du FMC adoptera de nouvelles approches et n'aura recours aux pratiques du Programme du Fonds canadien de télévision que si cela est nécessaire pour atteindre ses objectifs;
- Ajustement continu : Le Programme du FMC évaluera les résultats et mettra en œuvre les changements nécessaires afin d'assurer un cadre de marché flexible, sans entraîner la perturbation indue du système de production dans son ensemble;
- Capacité de s'adapter : Le Programme du FMC s'ajustera aux conditions variables du marché au fil du temps;
- Le Programme du FMC n'est qu'un élément de l'équation : Le régime réglementaire traite des problèmes systémiques, et le FMC ne peut pas tout régler;
- Gestion avisée du changement : Le Programme du FMC ne fera pas preuve d'une prudence extrême et ne protégera pas le statu quo.

ANNEXE B

Productions affiliées et internes des télédiffuseurs

L'orientation en matière de politiques de Patrimoine canadien prévoyait l'élargissement graduel de l'admissibilité au financement aux projets affiliés ainsi qu'aux projets internes des télédiffuseurs, à partir de 2010-2011.

Cette politique est en place depuis deux ans maintenant, et les résultats indiquent que les activités de productions affiliées et internes demeurent modestes. Cette situation laisse croire que le plafond de 15 % concernant ces productions devrait être maintenu pour les ER 2013-2014.

Financement alloué aux productions affiliées et internes des télédiffuseurs — projets ayant reçu une ER par langue du télédiffuseur

	2010-2011	2011-2012
Langue anglaise		
% de productions internes	0,7	0,6
% de productions affiliées	1,7	2,4
Total	2,4	3,0
Total (en millions de dollars)	4,2	6,2
Langue française		
% de productions internes	0,9	2,3
% de productions affiliées	1,7	1,9
Total	2,6	4,2
Total (en millions de dollars)	2,3	4,2

Utilisation de la marge de manœuvre par les télédiffuseurs, selon le marché linguistique

Depuis le calcul des ER 2010-2011, les télédiffuseurs bénéficient d'une marge de manœuvre de 50 %. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit d'une hausse, le niveau antérieur s'établissant à 15 %. Les deux tableaux suivants présentent les résultats des deux exercices financiers depuis l'augmentation de la marge de manœuvre.

Allocation des enveloppes de rendement de 2011-2012

	<i>Budget par genre (en M\$)</i>	<i>Part du genre dans l'allocation (en %)</i>	<i>Engagements par genre (en M\$)</i>	<i>Part du genre dans l'engagement (en %)</i>	<i>Écart entre part réelle et part cible</i>
2011-2012					
Dramatiques	115,5	61,1	109,3	57,9	-3,2
Documentaires	31,2	16,5	30,2	16,0	-0,5
Enfants et jeunes	38,5	20,4	37,7	20,0	-0,4
VAS	3,8	2,0	11,5	6,1	4,1
Total, ER de langue anglaise	189,0	100,0	188,7	100,0	
Dramatiques	49,5	55,0	44,1	49,0	-6,0
Documentaires	19,8	22,0	18,5	20,6	-1,4
Enfants et jeunes	15,3	17,0	17,6	19,6	2,6
VAS	5,4	6,0	9,7	10,8	4,8
Total, ER de langue française	90,0	100,0	89,9	100,0	

Allocation des enveloppes de rendement de 2010-2011

2010-2011	<i>Budget par genre (en M\$)</i>	<i>Part du genre dans l'allocation (en %)</i>	<i>Engagements par genre (en M\$)</i>	<i>Part du genre dans l'engagement (en %)</i>	<i>Écart entre part réelle et part cible</i>
Dramatiques	114,5	61,1	113,1	62,3	1,2
Documentaires	30,9	16,5	28,4	15,6	-0,9
Enfants et jeunes	38,2	20,4	36,5	20,1	-0,3
VAS	3,7	2,0	3,6	2,0	0,0
Total, ER de langue anglaise	187,3	100,0	181,6	100,0	
Dramatiques	49,4	55,0	46,8	52,1	-2,9
Documentaires	19,7	22,0	18,2	20,3	-1,7
Enfants et jeunes	15,3	17,0	16,5	18,4	1,4
VAS	5,4	6,0	8,3	9,2	3,2
Total, ER de langue française	89,8	100,0	89,8	100,0	

L'allocation par genre est demeurée stable dans les deux marchés linguistiques depuis la création du FMC en 2010-2011. Avant cette période, elle avait toujours été la même dans le marché francophone depuis la mise en œuvre du système d'ER (alors les ERT) en 2004-2005. Dans le marché anglophone, l'allocation par genre n'a pas changé depuis l'inclusion des dramatiques aux ER (ERT), en 2006-2007. En 2010-2011, l'augmentation de la marge de manœuvre pour la plupart des télédifuseurs, pour la faire passer de 15 à 50 %, n'a pas eu d'incidences notables sur la part des genres dans les engagements d'ER jusqu'à la publication des résultats de financement de 2011-2012. Pendant cette dernière période, le FMC a élargi la définition du genre VAS, conformément à l'orientation en matière de politiques, ce qui a vraisemblablement eu des effets sur les résultats de 2011-2012, la part des émissions VAS dans l'engagement des ER de langue anglaise ayant grimpé à six points, comparativement à une moyenne sur cinq ans de deux points. En ce qui concerne l'engagement des ER de langue française, la part du genre VAS a atteint 10,8 parts, une hausse par rapport à la moyenne quinquennale de huit parts. Pour les deux périodes depuis l'augmentation de la marge de manœuvre, les résultats donnent à penser que la part réelle des genres était relativement près des cibles et qu'il n'y a eu aucun effet négatif sur les documentaires et les émissions pour enfants et jeunes, contrairement à ce que certains prévoient. En 2012-2013, le FMC continuera de suivre les effets de la marge de manœuvre à 50 %.

ANNEXE C

Facteurs des enveloppes de rendement du FMC

Les tableaux ci-dessous illustrent les différents facteurs utilisés depuis la création du FMC en 2010-2011 et leur pondération.

ER de langue anglaise	Succès auprès de l'auditoire (NHE) %	Succès auprès de l'auditoire (EOPD)	Rendement historique	Droits de diffusion régionaux %	Droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil	Investissement en MN %	Total %
Tous les genres							
2010-2011	40	–	30	20	10	–	100
VDr 2011-2012	40	15	15	20	5	5	100
EJD 2011-2012	55	–	15	20	5	5	100
2012-2013	40	15	15	20	–	10	100

Légende : VDr = VAS et dramatiques; EJD = Enfants et jeunes, et documentaires

ER de langue française	Succès auprès de l'auditoire (NHE) %	Succès auprès de l'auditoire (EOPD)	Rendement historique	Droits de diffusion régionaux %	Droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil	Investissement en MN %	Total %
Tous les genres							
2010-2011	30	–	45	10	15	–	100
VDr 2011-2012	35	15	25	10	10	5	100
EJD 2011-2012	50	–	25	10	10	5	100
2012-2013	35	15	25	10	5	10	100

Légende : VDr = VAS et dramatiques; EJD = Enfants et jeunes, et documentaires

ANNEXE D

Élimination du facteur « droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil » dans le calcul des ER de langue française et affectation de sa pondération au SA-NHE

Groupes d'entreprises montrant des variations de plus de 100 000 \$ ou de plus de 10 % par rapport aux allocations des ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue française	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en %
A	0,8	5
B	0,1	6
C	0,1	6
D	(0,9)	(3)
E	(0,1)	(7)

Groupes d'entreprises par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — en dollars et en pourcentage par rapport à leur allocation d'ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue française, ER 2012-2013	N ^{bre} de groupes	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en % Hausse/(Baisse)
> 10 M\$	4	0	0
De > 2 M\$ à < 10 M\$	2	(0,1)	(1)
< 2 M\$	4	0,1	1

ANNEXE E

Diminution de la pondération du rendement historique dans les ER de langue française, à savoir de 25 % à 15 %, et affectation de la différence au SA-NHE

Groupes d'entreprises de langue française montrant des variations de plus de 100 000 \$ ou de plus de 10 % par rapport aux allocations ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue française	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en %
A	1,9	11
B	0,2	9
C	0,1	1
D	(1,3)	(3)
E	(0,4)	(9)
F	(0,2)	(3)
G	(0,2)	(22)
H	(0,1)	(10)

Groupes d'entreprises par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — en dollars et en pourcentage par rapport à leur allocation d'ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue française, ER 2012-2013	N ^{bre} de groupes	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en % Hausse/(Baisse)
> 10 M\$	4	0,8	1
De > 2 M\$ à < 10 M\$	2	(0,6)	(5)
< 2 M\$	4	(0,2)	(3)

Changement dans la pondération du rendement historique dans les deux marchés linguistiques et affectation de la différence au SA-NHE

Groupes d'entreprises de langue anglaise montrant des variations de plus de 100 000 \$ ou de plus de 10 % par rapport aux allocations ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue anglaise	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en %
A	1,9	7
B	1,1	4
C	0,5	10
D	0,4	2
E	(2,1)	(3)
F	(1,0)	(16)
G	(0,6)	(7)
H	(0,2)	(21)
I	(0,1)	(10)

Groupes d'entreprises par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — en dollars et en pourcentage par rapport à leur allocation d'ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue anglaise, ER 2012-2013	N ^{bre} de groupes	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en % Hausse/(Baisse)
> 10 M\$	4	1,4	1
De > 2 M\$ à < 10 M\$	5	(1,0)	(4)
< 2 M\$	8	(0,4)	(5)

Groupes d'entreprises de langue française montrant des variations de plus de 100 000 \$ ou de plus de 10 % par rapport aux allocations ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue française	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en %
A	2,7	16
B	0,2	1
C	0,1	8
D	(0,9)	(2)
E	(0,8)	(19)
F	(0,6)	(7)
G	(0,4)	(46)
H	(0,3)	(17)

Groupes d'entreprises par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — en dollars et en pourcentage par rapport à leur allocation d'ER 2012-2013 :

Groupe d'entreprises de langue française, ER 2012-2013	N ^{bre} de groupes	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en % Hausse/(Baisse)
> 10 M\$	4	2,0	3
De > 2 M\$ à < 10 M\$	2	(1,4)	(11)
< 2 M\$	4	(0,6)	(11)

ANNEXE F.1

Rendre les acquisitions inadmissibles aux calculs du SA-NHE des ER

Groupes d'entreprises de langue anglaise par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — acquisition comme pourcentage du SA-NHE agrégé et acquisition comme pourcentage du SA-NHE du groupe

Groupe d'entreprises, ER 2012-2013	% du SA-NHE agrégé	Acquisition % du SA-NHE
> 10 M\$	64,4	9,4
De > 2 M\$ à < 10 M\$	34,2	11,0
< 2 M\$	1,4	20,0

Modélisation des ER 2012-2013 — pourcentage d'acquisitions au sein du SA-NHE

Télédiffuseurs de langue anglaise	Enfants et jeunes	Tous les documentaires	Dramatiques	VAS	TOTAL
	%	%	%	%	%
Animal Planet		15,4			15,4
APTN – langue anglaise	52,6	18,4	31,1	83,7	35,2
Biography		0,0			0,0
BiteTV			0,0		0,0
Bold		100,0	100,0		100,0
Book Television		12,0		100,0	35,6
Bravo!		18,4	100,0	9,6	58,1
CBC	9,1	2,4	0,0	1,1	1,9
CBC News Network		98,8			98,8
CityTV (Rogers)			0,0		0,0
CMT		0,0	0,0	7,1	1,3
Comedy			68,8	0,0	44,3
CTS					
CTV Conventional	0,0	46,8	16,9	9,9	18,1
CTV Two	100,0	91,8	100,0	100,0	98,9
CTV Two Alberta (was ACCESS)	14,8	21,5	100,0		19,9
Discovery		1,5			1,5
Discovery Science		79,4			79,4
Discovery World HD		71,4			71,4
DIY		100,0			100,0
Documentary		41,4			41,4
eqhd		72,8			72,8
Disney Junior	0,0				100,0
Family	0,0				0,0
Family et Disney Junior combinés	16,3				16,3
Food Network		0,0			0,0
HGTV		0,0			0,0
HiFi		54,7			54,7
History		4,5			4,5

iChannel					
Investigation Discovery		74,0			74,0
JoyTV		100,0	100,0		100,0
Knowledge	23,4	21,7		100,0	23,3
Movie Central		0,0	0,0		0,0
Moviepix					
MuchMusic	100,0				100,0
Mystery		100,0	100,0		100,0
National Geographic		88,8			88,8
Oasis HD		0,0			0,0
OLN		0,0			0,0
One		100,0	100,0		100,0
OWN		9,3			9,3
RadX		0,0			0,0
SCN	29,2	6,5	0,0	0,0	14,5
Shaw Conventional (Global)	0,0	76,0	7,9		17,0
Showcase			22,2		22,2
Slice		0,0			0,0
Space		0,0	2,8		2,4
SuperChannel					
Teletoon – langue anglaise	0,0		0,0		0,0
TMN (The Movie Network)		3,9	0,0		1,3
The Pet Network					
Travel+Escape					
Treehouse	0,0				0,0
TSN		0,0			0,0
TVO	1,3	0,0			1,2
TVtropolis				0,0	0,0
Twist TV		91,3			91,3
Vision TV		0,0	0,0	0,0	0,0
W Network		13,1			13,1
YTV	0,1				0,1
% TOTAUX	4,6	16,8	11,5	7,9	10,1

Groupes d'entreprises de langue française par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — acquisition comme pourcentage du SA-NHE agrégé et acquisition comme pourcentage du SA-NHE du groupe

Groupe d'entreprises de langue française, ER 2012-2013	% du SA-NHE agrégé %	Acquisition % du SA-NHE
> 10 M\$	82,7	11,5
De > 2 M\$ à < 10 M\$	12,6	0,5
< 2 M\$	4,7	11,7

Modélisation des ER 2012-2013 — pourcentage d'acquisitions au sein du SA-NHE

Télédiffuseurs de langue française	Enfants et jeunes	Séries documentaires	Documentaires à épisode unique	Dramatiques	VAS	TOTAL
	%	%	%	%	%	%
addikTV				0,0		0,0
APTN – langue française	14,6	9,5	22,2	16,5	0,0	11,8
ARTV		4,1	0,0	75,5	0,9	22,5
Canal D		7,1	25,0		0,0	6,9
Canal Savoir						
Canal Vie		0,0	0,0			0,0
Disney Junior – langue française	0,0					0,0
Historia		4,7	0,0			4,7
Mlle (TVA Mode)		96,0				97,3
MusiMax		0,0			0,0	0,0
MusiquePlus					0,0	0,0
Prise 2						
Radio-Canada	14,3	0,0	1,4	2,3	1,1	2,9
RDI		5,4	19,3			61,1
RDS						
Séries+				89,9		89,9
Super Écran				0,0	0,0	0,0
Télé-Québec	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	0,3
Teletoon – langue française	0,0			0,0		0,0
TFO	16,9	10,7	0,0	0,0	0,0	12,7
TV5		0,0	0,0		2,5	0,6
TVA		0,0		0,0	15,1	5,3
V	0,0			39,3	0,0	13,9
VRAK	18,7					18,7
YOOPA	41,4					41,4
Z Télé		34,7	100,0	13,9		30,3
% TOTAUX	10,4	6,8	16,6	10,7	10,0	10,4

ANNEXE F.2

Rendre les acquisitions inadmissibles aux calculs du SA-NHE des ER

Groupes d'entreprises de langue anglaise montrant des variations de plus de 100 000 \$ ou de plus de 10 % par rapport aux allocations des ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue anglaise	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en %
A	1,8	3
B	0,5	2
C	0,3	7
D	0,2	4
E	(2,2)	(7)
F	(0,5)	(2)
G	(0,2)	(3)
H	(0,1)	(5)

Groupes d'entreprises de langue anglaise par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — acquisition comme pourcentage du SA-NHE agrégé et acquisition comme pourcentage du SA-NHE du groupe

Groupe d'entreprises de langue anglaise, ER 2012-2013	N ^{bre} de groupes	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en % Hausse/(Baisse)
> 10 M\$	4	(0,3)	(0,2)
De > 2 M\$ à < 10 M\$	5	0,4	1
< 2 M\$	8	(0,1)	(1)

Groupes d'entreprises de langue française montrant des variations de plus de 100 000 \$ ou de plus de 10 % par rapport aux allocations des ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue française	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en %
A	0,7	2
B	0,6	4
C	0,2	3
D	0,1	6
E	(1,5)	(9)
F	(0,2)	(9)

Groupes d'entreprises de langue française par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — acquisition comme pourcentage du SA-NHE agrégé et acquisition comme pourcentage du SA-NHE du groupe

Groupe d'entreprises de langue française, ER 2012-2013	N ^{bre} de groupes	Effet en K\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en % Hausse/(Baisse)
>10 M\$	4	(0,2)	(0,3)
De > 2 M\$ à < 10 M\$	2	0,2	2
< 2 M\$	4	0	0

ANNEXE G

Documentaires à épisode unique comparés aux séries, en langue anglaise

FMC en M \$	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Moyenne sur 5 ans	2011-2012
Uniques	13,5	12,0	12,2	14,2	16,1	13,6	13,6
Séries	14,9	16,5	18,2	16,9	18,6	17,0	22,4
Total	28,4	28,5	30,4	31,1	34,7	30,6	36,0
% d'émissions uniques	47	42	40	46	46	44	38
% de séries	53	58	60	54	54	56	62

Remarque : Les données comprennent le Programme de documentaires d'auteur en langue anglaise à partir de 2010-2011.

Documentaires à épisode unique comparés aux séries, en langue française

FMC en M \$	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Moyenne sur 5 ans
Uniques	8,6	7,2	7,9	6,2	7,4	7,5
Séries	14,5	15,0	18,0	15,9	16,9	16,1
Total	23,1	22,2	25,9	22,1	24,3	23,6
% d'émissions uniques	37	32	31	28	31	32
% de séries	63	68	69	72	69	68

Remarques : Les données comprennent le financement octroyé à la composante télévision pour tous les programmes du volet convergent.

Documentaires de langue anglaise — simulation à l'aide de la proportion de 44 documentaires à épisode unique pour 56 séries dans le calcul des ER 2012-2013

Groupes d'entreprises de langue anglaise montrant des variations de plus de 100 000 \$ ou de plus de 10 % par rapport aux allocations ER 2012-2013

N ^{bre} de documentaires à épisode unique en anglais commandés par l'intermédiaire des ER 2011-2012	Groupe d'entreprises de langue anglaise	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en % Hausse/(Baisse)	Variation de l'allocation des ER aux documentaires en % Hausse/(Baisse)
36	A	1,4	2	25
5	B	0,2	13	19
4	C	0,1	12	22
4	D	(1,2)	(4)	(10)
5	E	(0,3)	(1)	(14)
1	F	(0,3)	(3)	(20)
4	G	(0,1)	(3)	(27)
5	H	(0,1)	(13)	(13)

Remarque : Le nombre de documentaires déclenchés par chaque télédiffuseur reflète les projets pour lesquels ils ont obtenu des droits uniques et des droits partagés, car il n'est pas possible de diviser les projets en fractions.

Groupes d'entreprises de langue anglaise par taille de l'allocation d'ER 2012-2013 — en dollars et en pourcentage par rapport à leur allocation d'ER 2012-2013

Groupe d'entreprises de langue anglaise, ER 2012-2013	N^{bre} de groupes	Effet en M\$ Hausse/(Baisse)	Variation du montant des ER en % Hausse/(Baisse)	Variation de l'allocation des ER aux documentaires en % Hausse/(Baisse)
> 10 M\$	4	0	0	0
De > 2 M\$ à < 10 M\$	5	(0,3)	(1)	(13)
2 M\$	8	0,3	4	8

ANNEXE H

Mesure de VSD — Rentrak

La société américaine Rentrak, par l'entremise de son progiciel exclusif OnDemand Essentials, est actuellement le principal fournisseur de mesure de tiers à l'égard de l'auditoire de VSD. Il s'agit d'une mesure reconnue en matière d'information sur la VSD, les guichets et la location de films aux États-Unis. Elle a signé des ententes avec d'importants fournisseurs de contenu au Canada (CTV, Alliance Films, E1, Stingray Digital — Galaxie Music Channel) pour offrir ses services de mesure de l'auditoire de la VSD.

Rentrak se sert des données tirées directement des entreprises de distribution de radiodiffusion afin de suivre les activités de la VSD. À l'aide de commandes suivies par les boîtes numériques que les consommateurs utilisent pour avoir accès aux services de VSD, l'entreprise est en mesure de déterminer le nombre de commandes passées et le temps d'écoute de chaque achat par émission. Les données sont ensuite regroupées afin de protéger les renseignements personnels des consommateurs.

Contrairement à BBM, où chaque écoute se fonde sur une extrapolation du comportement à l'aide d'un groupe de discussion contrôlé, ce type de renseignements sur le téléspectateur (p. ex., données démographiques) ne s'obtient pas par la méthode de Rentrak. La mesure se fonde plutôt sur le nombre de commandes, ou d'unités, passées.